

Acceptabilité des nouvelles infrastructures de transition énergétique : transition subie, transition choisie ?

Déclaration du groupe Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale

Les travaux des rapporteurs et les débats en Commission ont considérablement fait avancer la compréhension de ces blocages au développement du secteur, merci ! Leur point commun pourrait être ainsi résumé : malgré des avantages locaux variables (emplois, versement de taxes aux collectivités) et surtout collectifs (décarbonation), ces grands projets d'infrastructures suscitent souvent un sentiment de relégation et d'une certaine injustice économique et environnementale, avec une fracture entre ceux qui « profitent » et ceux qui subissent les nuisances. Personne ne peut en effet accepter une infrastructure énergétique, industrielle, à côté de chez soi, sans :

- comprendre le schéma énergétique d'ensemble dans laquelle elle s'inscrit ;
- comprendre le coût de l'inaction : financier, environnemental et risque de pénurie ;
- savoir, avoir confiance, que les impacts sont partagés entre tous.

Pourquoi n'est-ce pas le cas aujourd'hui ?

La réponse doit aller au-delà de la question de l'acceptabilité des infrastructures, et aller chercher dans la gouvernance de ce développement.

La gouvernance du développement des projets d'ENR a été pensée pour, d'une part lancer un mouvement d'investissement et de développement industriel et d'autre part, en assurer la viabilité économique.

Ceci a conduit au dispositif actuel de la commission de régulation de l'énergie, la CRE, fonctionnant par appel à projets et tarifs nationaux, qui met en concurrence les opérateurs et sélectionne les offres ayant le moindre coût. Les opérateurs et maîtres d'ouvrage doivent donc sécuriser le foncier et définir le projet technique très tôt, avant de le proposer à la CRE.

Ces démarches sont menées en toute discrétion commerciale, très généralement avant que les projets n'apparaissent dans le débat public local, tout au plus sous forme de rumeurs. Une fois le projet retenu par la CRE (ou par GRDF dans le cas de méthanisations), même s'il fait l'objet de débat public, il est quasi figé, irréversible : les marges d'adaptation sont très faibles, et c'est cela qui crée un sentiment de « fait accompli », d'injustice.

La massification souhaitée du déploiement est une nouvelle phase – le secteur économique existe et est viable ; il devrait donc se faire dans une gouvernance différente de la logique actuelle. Une nouvelle logique fondée sur la reconnaissance de l'intérêt général de ce développement comme des nuisances encourues et sur une intervention en amont plus active des collectivités publiques.

Ces deux paramètres recréeraient une confiance de la population dans le développement de ces infrastructures, et dans la prise en compte l'intérêt collectif local et national. Comme le dit le rapport, il vaut mieux un projet un peu plus tard, un peu plus cher, mais qui se fait, plutôt qu'un projet bloqué.

Cette idée de changement de la gouvernance comme clé de la massification a été suscitée par les débats autour de l'avis au sein de la Commission, elle reste à travailler sur le fond. Il s'agit d'aller plus loin et plus précisément sur les préconisations 3 et 4 du rapport.

Notre groupe souhaite une telle évolution, par exemple par la mise en place d'un régime qui se rapprocherait de celui d'autres services publics avec une délibération collective sur les projets en parallèle de leur définition technique et non après, comme cela a été fait dans le passé pour d'autres infrastructures d'intérêt collectif, routières ou énergétiques.

La définition du besoin national étant faite, la répartition des volumes à réaliser entre Régions et entre territoires se ferait comme préconisé par le rapport. Au niveau local, la collectivité pourrait définir le projet, faire des Déclaration d'utilité publique des projets et travaux, avoir recours aux divers modes de délégation de service public, lancer des appels à projets et prestataires, sur la base de cahiers des charges incluant tous les enjeux techniques (zones de vent, ensoleillement...), humains (réduction des nuisances) et environnementaux (production d'énergie, différents usages de l'eau, biodiversité). L'électricité serait vendue au réseau ou utilisée localement, là encore selon les situations locales.

Compte tenu du calendrier de l'avis, les rapporteurs ne pouvaient pas inclure dans leur avis cette piste nouvelle qu'est une évolution de la gouvernance du développement du secteur ; nous proposons donc, et cette proposition paraît partagée si j'en juge par les interventions précédentes, qu'un nouvel avis sur la gouvernance du développement des ENR dans le cadre général de la transition écologique soit produit sans tarder.

Nous félicitons en tout cas les rapporteurs pour leur travail et la profondeur de leur réflexion, qui a fait émerger ce changement de perspective, le passage d'un simple problème d'acceptabilité à la définition d'une gouvernance plus intégrée de la transition écologique.

Notre groupe a voté donc pour cet avis.